

TVA DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX

2 jours

APPLIQUER LES RÈGLES DE TVA INTRA ET EXTRACOMMUNAUTAIRE

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières évolutions législatives et jurisprudentielles : réforme de la déclaration de TVA CA3, de la TVA sur les importations et réforme de la DEB depuis le 1er janvier 2022, conséquences du Brexit

TERRITORIALITÉ DE LA TVA

- › Définition du territoire français au sens de la TVA
- › Définition du territoire de l'Union Européenne : les 27 États membres
- › Notions d'acquisitions et de livraisons intracommunautaires
- › Lieu d'imposition des livraisons de biens et des prestations de services
- › Les conséquences du Brexit depuis le 1er janvier 2021
- › Relations entre la métropole et les DOM, entre la métropole et Monaco
- › Lieu d'imposition et d'établissement, siège social

Quiz interactif Kahoot

RÉGIME DES LIVRAISONS DE BIENS

- › Exonération des exportations et imposition des importations
- › Importations : relation avec la douane et les transitaires, comptabilisation
- › Le régime d'autoliquidation de la TVA sur les importations : réforme au 1er janvier 2022 et conséquences sur la CA3
- › Les régimes suspensifs (art. 277A du CGI)
- › Procédure des achats en franchise pour les achats en France et à l'importation
- › Exonération des livraisons intracommunautaires (art. 262 ter I du CGI) et imposition des acquisitions intracommunautaires
- › Opérations triangulaires (art. 141 de la directive 2006/112/CE)
- › Autoliquidation de la TVA intracommunautaire et fraude "carrousel"
- › Le cas des livraisons à distance et des Personnes Bénéficiant du Régime Dérogatoire
- › La réforme de la TVA sur le commerce électronique pour les opérations B to C
- › Les ventes en consignation et les ventes en dépôt

Cas pratiques : remplir une CA3 avec des cas d'échanges internationaux de biens

RÉGIME DES PRESTATIONS DE SERVICES (ART. 259 ET 283-2 DU CGI)

- › Principes d'imposition des prestations de services extra et intracommunautaires
- › La notion de siège et d'établissement stable
- › Règles spécifiques aux immeubles
- › Transports de passagers et transports de biens
- › Locations de moyens de transports
- › Les services électroniques : les règles de territorialité de la TVA
- › Les prestations de services culturelles, sportives, scientifiques
- › Les ventes à consommer sur place
- › Procédure d'autoliquidation et comptabilisation

Cas pratiques : traiter les exceptions et leurs conséquences en comptabilité et sur la déclaration de TVA

Quiz interactif Kahoot de validation des acquis

LES OBLIGATIONS DÉCLARATIVES

- › Quelles sont les mentions spécifiques obligatoires sur les factures ?
- › Les règles d'exigibilité de la TVA (CA3, ex-DEB, DES) pour les livraisons et prestations de services
- › Incidences sur la déclaration de TVA
- › DEB : la réforme au 1er janvier 2022, le volet statistique et le volet fiscal
- › La Déclaration Européenne de Services (DES)

Synthèse : tableaux récapitulatifs sur le traitement des opérations intra et extra-communautaires en termes de mentions sur les factures, de comptabilité, de CA3 et de DEB et DES

- › Sanctions pour non-respect de ces obligations
- › Procédure de remboursements de la TVA étrangère : modernisation de la procédure de remboursement, les règles de fond et de forme

Cas pratique de synthèse sur différentes situations d'achat ou de vente de biens et prestations : mentions spécifiques sur la facture, cases de la CA3 concernées, EMEBI ou DES à réaliser avec remise d'un fichier Excel automatisé facilitant la réalisation de la déclaration de TVA comprenant des opérations internationales

OBJECTIFS

- Se repérer dans les règles de territorialité de la TVA pour les échanges avec l'étranger.
- Appliquer les règles d'imposition à la TVA des prestations de services intracommunautaires.
- Respecter les règles d'assujettissement et de réalisation de l'EMEBI (ex-DEB) et de la Déclaration Européenne des Services (DES).
- Intégrer dans ses pratiques les récentes réformes en matière de TVA internationale.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- La remise d'un fichier Excel automatisé facilitant la réalisation de la déclaration de TVA comprenant des opérations internationales
- La réalisation d'un cas de synthèse sur la TVA, l'EMEBI (ex-DEB) et la DES pour s'approprier les techniques présentées et valider ses acquis
- De nombreux cas pratiques pour une approche chiffrée des différents points abordés
- De nombreux quiz interactifs et ludiques Kahoot pour dynamiser la formation

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Cadres et collaborateurs des services comptables et fiscaux, achats et logistiques, administration des ventes, administratifs
Il est nécessaire de disposer des notions sur les principes de TVA applicables dans les échanges internationaux

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'embarquement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 640 € HT - Réf : CTA-GTVI

Validité : 30 juin 2024

PROCHAINES SESSIONS

Paris Montparnasse :
 les 11 et 12 avril 2024
 les 20 et 21 juin 2024
 les 21 et 22 novembre 2024

